

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06/04/2022  
N°26**

La séance est ouverte à : 19 heures

**Présents :** Mr LEBRERO ROGER, MAIRE, Mmes : MOREAU Natacha, SOUBRAS Monique, SUREL Delphine, URBAIN Agnès, MM : GAGNIER Jean-Paul, MALET Philippe, METIVET Marc-Fernand, NICOLAZO Vincent, SOULAT Sébastien, ZUZARTE José

**Absents :**

**Excusés** Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOURDREUX Sylvain à Mr METIVET Marc-Fernand

Excusé(s) : Mmes : GARNIER Pascale, WILSON Sophie-Emilie

**Secrétaire :** Mr SOULAT Sébastien

## **1) BUDGET PRINCIPAL : Approbation du Compte de Gestion 2021 du Trésorier**

référence de la délibération : 2022-009

**Le Conseil Municipal :**

- Après s'être fait présenter le budget principal de l'**exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'**exercice 2021** ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'**exercice 2021** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er Janvier au 31 Décembre 2021** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'**exercice 2021** par le receveur, visé et vérifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Approbation du Compte de Gestion 2021 du Trésorier**

référence de la délibération : 2022-010

**Le Conseil Municipal :**

- Après s'être fait présenter le budget unique du Service Eau et Assainissement de l'**exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service de l'eau et assainissement pour l'**exercice 2021** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'**exercice 2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget eau et assainissement pour l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part ;

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

**3) BUDGET PRINCIPAL : Vote du Compte Administratif 2021 (sans la présence de Monsieur le Maire)**

référence de la délibération : 2022-011

Le Conseil Municipal sous la présidence de (Philippe MALET 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Roger LEBRERO, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		97 823.10		34 774.86
Opérations de l'exercice	586 781.11	585 558.00	29 802.95	53 277.12
<b>TOTAUX</b>	<b>586 781.11</b>	<b>683 381.10</b>	<b>29 802.95</b>	<b>88 051.98</b>
Résultats de clôture		96 599.99		58 249.03
Restes à réaliser			36 252.96	0
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>96 599.99</b>	<b>36 252.96</b>	<b>58 249.03</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>96 599.99</b>		<b>21 996.07</b>

2) **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4) **Voté et arrêté** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

**4) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Vote du Compte Administratif 2021 (sans la présence de Monsieur le Maire)**

référence de la délibération : 2022-012

Le conseil municipal sous la présidence de (Philippe MALET 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Roger LEBRERO, Maire, après d'être fait présenter le Budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		9 406.03		156 488.74
Opérations de l'exercice	112 877.34	114 158.63	48 749.49	37 695.18
<b>TOTAUX</b>	<b>112 877.34</b>	<b>123 564.66</b>	<b>48 749.49</b>	<b>196 183.92</b>
Résultats de clôture		10 687.32		147 434.43
Restes à réaliser			39 228.00	0
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>10 687.32</b>	<b>39 228.00</b>	<b>147 434.43</b>

RESULTATS DEFINITIFS		10 687.32		108 206.43
-------------------------	--	-----------	--	------------

2) **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4) **Voté et arrêté** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

### 5) **BUDGET PRINCIPAL : Affectations des résultats 2021**

référence de la délibération : 2022-013

Après avoir examiné le compte administratif 2021, le Conseil Municipal :  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021  
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

**Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -1 223.11

Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 97 823.10

**C- Résultat à affecter** +96 599.99

**Solde d'exécution de la section d'investissement**

D- Solde d'exécution cumulé d'investissement +58 249.03

E- Solde des restes à réaliser -36 252.96

Besoin de financement F = D+E 0

1) Affectation en réserves R 001 en investissement + 58 249.03

2) Report en fonctionnement R 002 + 96 599.99

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

### 6) **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Affectations des résultats 2021**

référence de la délibération : 2022-014

Après avoir examiné le compte administratif 2021, le Conseil Municipal :  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021  
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

**Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 1 281.29

Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 9 406.03

**C- Résultat à affecter** + 10 687.32

**Solde d'exécution de la section d'investissement**

D- Solde d'exécution cumulé d'investissement 147 434.43

E- Solde des restes à réaliser - 39 228.00

Besoin de financement F = D+E 0

1) Affectation en réserves R 001 en investissement 147 434.43

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

**7) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022**

référence de la délibération : 2022-015

Monsieur le Maire Roger LEBRERO présente au conseil municipal l'Etat 1259 COM relatif aux bases et taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Les taux votés sont pour 2022 les suivants :

- Taxe Foncière bâti : 27.66%
- Taxe Foncière non bâti : 16%
- CFE : 3.35%

**8) BUDGET PRIMITIF 2022 POUR :**

**- COMMUNE**

**- EAU ET ASSAINISSEMENT**

référence de la délibération : 2022-016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif de la commune pour l'année 2022 qui a été validé par la commission communale du budget le 01/04/2022. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 670 780.89 € et à la somme de 95 852.96 € en Investissement.

Monsieur le Maire présente ensuite le budget eau et assainissement pour l'année 2022 qui a été validé par la commission communale du budget le 01/04/2022. Il s'équilibre en recette et en dépenses de fonctionnement à la somme de 120 928.81 € et à la somme de 245 199.72 € en investissement.

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

**9) TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2022 : EAU ET ASSAINISSEMENT**

référence de la délibération : 2022-017

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le Conseil municipal :

- DECIDE d'augmenter au 1er janvier 2022 les tarifs suivants :

- Eau (m3) : 1,46€
- Assainissement (m3) : 1,43€
- Charges fixes : 47 €

*Tous les autres tarifs communaux (concessions cimetière - Droits de place) restent inchangés.*

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

Le Maire, Roger LEBRERO

